

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE EXTRAORDINAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE HEARST

mercredi 3 juin 2026 à 16 h 15, webconférence via Zoom

Membres présentes et présents :

Jean-Pierre Bergevin, membre du corps professoral
Anne-Marie Cantin, membre du personnel (admin. et d'entretien)
Halim Dabbou, membre du corps professoral
Josée Dallaire, membre du corps professoral
Sophie Dallaire, rectrice
Pierre Dorval, trésorier
Sylvie Fontaine, membre de la communauté
Nicole Fortier Levesque, membre de la communauté
Isabelle Gagnon-Birch, vice-rectrice à l'administration
Gedeon Lwaboshi Lakinu, membre du corps étudiant
Francis Lwela, membre de la communauté
Baudouin Ngoune Kamnang, membre de la communauté
Alexis Maquin, membre de la communauté
Elsa St-Onge, membre du personnel (admin. et d'entretien)
Mouhamed dit Doudou Kama Samba, membre du corps étudiant
Nancy Turgeon, vice-présidente
Eric Wambo Mbatkam, membre de la communauté

Membre absente :

Julie Béchard, présidente (s'est excusée)

Personnes convoquées :

Frédéric Nickner, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Tania Cossette, directrice des finances

Personne invitée :

Stéphanie Beaulac, gestionnaire du développement philanthropique

Secrétaire d'assemblée :

Daniel Fauchon, secrétaire général

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum et accueil des nouveaux membres

En l'absence de la présidence du Conseil, qui s'est excusée, la vice-présidence du Conseil déclare la réunion extraordinaire du 3 juin 2026 ouverte à 16 h 15.

La vice-présidence souhaite également la bienvenue à Eric Wambo Mbatkam, nouveau membre de la communauté.

Anne-Marie Cantin se joint à 16 h 16.

2. Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification à l'ordre du jour n'est proposée.

Il est proposé par Josée Dallaire

Appuyé par Isabelle Gagnon-Birch

CA-50-26

Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Déclaration de conflits d'intérêts

Halim Dabbou, Josée Dallaire et Jean-Pierre Bergevin déclarent être en situation de conflit d'intérêts au sujet du point 4.1, portant sur le protocole d'accord entre l'Université de Hearst et le Syndicat (L686 OPSEU/SEFPO). Conformément aux pratiques de gouvernance applicables, ces personnes se retireront de la réunion pour la durée des discussions et du vote entourant ce point.

Nicole Fortier Levesque et Alexis Maquin se joignent à la réunion à 16 h 24.

Il est évoqué que Pierre Dorval pourrait possiblement être en situation de conflit d'intérêt dans le cadre du au même point, en raison du fait qu'un membre de sa famille est membre du corps professoral. Les membres discutent brièvement de la situation à la lumière des dispositions applicables du Code de déontologie, notamment en ce qui concerne la notion de conflit d'intérêts et les liens familiaux pouvant donner lieu à une telle situation.

Après discussion, le Conseil estime que, dans les circonstances actuelles, la situation concernant Pierre Dorval ne constitue pas un conflit d'intérêts l'empêchant de participer aux discussions et au vote portant sur le point 4.1. Il est toutefois convenu que des précisions pourraient être apportées ultérieurement au Code de déontologie et qu'une politique en matière de conflits d'intérêts pourrait éventuellement être élaborée. Afin de confirmer l'orientation du Conseil, il est proposé de procéder par vote.

Il est proposé par Jean-Pierre Bergevin
Appuyé par Isabelle Josée Dallaire

- CA-51-26 Que le Conseil confirme que la situation évoquée concernant Pierre Dorval au point 4.1 ne constitue pas, dans les circonstances actuelles, un conflit d'intérêts l'empêchant de demeurer présent, de participer aux discussions et de prendre part au vote portant sur ce point.
PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Nouvelles questions

Jean-Pierre Bergevin, Halim Dabbou et Josée Dallaire se retirent de la réunion à 16 h 30 en raison de conflits d'intérêts déclarés.

4.1. Protocole d'accord entre l'Université de Hearst et le Syndicat (L686 OPSEU/SEFPO)

Les membres du Conseil prennent connaissance du protocole d'accord conclu entre l'Université de Hearst et le Syndicat (L686 OPSEU/SEFPO). Il est précisé que le protocole constitue le règlement des questions négociées entre les parties et qu'il devra également être ratifié par le Syndicat.

Les membres sont informés des principaux éléments de l'entente, notamment la durée de quatre ans de la convention, les augmentations salariales prévues, la prime de signature, certaines précisions concernant la participation aux comités, les congés, les jours fériés, les frais de garde, les chargées et chargés de cours, ainsi que la gestion de certains volets de la tâche professorale.

Les membres discutent brièvement des incidences financières de l'entente, des comparaisons effectuées avec d'autres établissements et des ajustements administratifs qui devront être apportés à la convention collective finale. Le travail accompli par les personnes ayant participé aux négociations est également souligné.

Il est proposé par Baudouin Ngoune Kamnang
Appuyé par Eric Wambo Mbatkam

- CA-52-26 Que le Conseil ratifie le protocole d'accord conclue entre l'Université de Hearst et le Syndicat (L686 OPSEU/SEFPO), sous réserve de la ratification de l'entente par le Syndicat, et autorise la rectrice, ou toute autre personne désignée à cette fin, à finaliser, signer et exécuter la convention collective ainsi que tout document connexe nécessaire à la mise en œuvre de ce protocole. Que des modifications

administratives mineures ou de forme n'ayant pas d'impact financier ou substantiel puissent être apportées à la convention collective finale, au besoin.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À la suite des discussions et du vote entourant ce point, Jean-Pierre Bergevin, Halim Dabbou et Josée Dallaire réintègrent la réunion à 16 h 52. Les membres sont informés que la proposition a été adoptée à l'unanimité.

Frédéric Nickner, personne ressource, quitte la réunion à 16 h 51.

4.2. Projet de résidence universitaire

Stéphanie Beaulac, gestionnaire du développement philanthropique, se joint à la rencontre à 16 h 52 pour présenter le projet de résidence universitaire.

Les membres prennent connaissance du projet de résidence étudiante à Hearst, recommandé par le comité permanent des finances, de l'audit et des infrastructures. Le projet vise à répondre à un enjeu important de disponibilité de logements dans la communauté, lequel a un impact direct sur la capacité de l'Université à accueillir certaines personnes étudiantes, notamment au campus de Hearst.

Alexis Maquin, membre du Conseil, quitte la réunion à 17 h.

Il est rappelé que le projet proposé prévoit la création d'environ 34 lits, dont 26 seraient destinés à l'Université de Hearst et 8 au Collège Boréal. À la suite du processus d'appel de propositions, la proposition de Mitron / Ouellette est recommandée comme option privilégiée, puisqu'elle présente le meilleur équilibre entre le coût, la fonctionnalité, l'échéancier, l'ancrage local, la flexibilité et l'adéquation avec les besoins du projet.

Les membres discutent des principaux éléments liés à la faisabilité du projet, notamment les coûts de construction, les risques financiers, les sources de financement encore non confirmées, le choix du terrain, les économies potentielles, les contributions philanthropiques, les possibilités de financement gouvernemental, ainsi que les scénarios financiers présentés. Il est précisé que la poursuite du projet permettrait à l'administration de finaliser certaines démarches, dont les négociations avec le soumissionnaire privilégié, la confirmation du terrain, les discussions avec les partenaires et la mise en œuvre du plan de réduction du risque financier.

Les échanges portent également sur le modèle clé en main, les mécanismes contractuels permettant d'encadrer les coûts et les

imprévus, la gestion quotidienne de la résidence, les coûts d'entretien, les loyers projetés et les données comparables du marché locatif à Hearst. Les membres discutent aussi de l'importance de privilégier un emplacement qui favorise l'intégration des étudiantes et étudiants à la communauté, notamment en tenant compte de la proximité des services essentiels, des lieux de travail et des enjeux de transport.

Mouhamed dit Doudou Kama Samba quitte la réunion à 17 h 33.

Il est souligné que le modèle proposé, de type appartement, offrirait une certaine flexibilité si le besoin étudiant diminuait, notamment par la possibilité de louer certaines unités à des travailleuses ou travailleurs de la communauté. Les démarches de financement et les demandes de subventions pourront être poursuivies plus concrètement une fois l'orientation du Conseil confirmée.

Il est proposé par Jean-Pierre Bergevin
Appuyé par Nicole Fortier Levesque

- CA-53-26 Que le Conseil approuve, tel que recommandé par le comité permanent des finances, de l'audit et des infrastructures :
- la poursuite du projet de résidence étudiante à Hearst;
 - de retenir Mitron / Ouellette comme soumissionnaire privilégié;
 - d'autoriser l'administration à finaliser les négociations et, sous réserve de modalités finales jugées satisfaisantes, à conclure une entente;
 - la poursuite du plan de réduction du risque financier;
 - et de reconnaître que la poursuite du projet comporte un risque financier en raison de sources de financement et d'économies encore non confirmées.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Stéphanie Beaulac, personne invitée, quitte la réunion à 17 h 42.

4.3. Budget 2026 - 2027

Les membres prennent connaissance du budget révisé pour l'année 2026-2027. Il est rappelé qu'à la suite de la réunion du comité permanent des finances, de l'audit et des infrastructures tenue le 26 mai 2026, un budget déficitaire de 143 548 \$ avait initialement été recommandé au Conseil.

Depuis cette recommandation, de nouveaux éléments ont permis d'apporter des rectifications aux prévisions budgétaires. Il est notamment fait mention d'un financement annuel supplémentaire confirmé par le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité, à la suite d'une révision de la formule de la Subvention pour les petits établissements du Nord et des régions

rurales. D'autres ajustements ont également été intégrés aux dépenses et aux revenus prévus.

Ces changements permettent de présenter au Conseil un budget final prévoyant un excédent de 209 385 \$ pour l'année 2026-2027. Il est également précisé qu'une révision du budget est prévue à l'automne 2026.

Il est proposé par Nicole Fortier Levesque
Appuyé par Josée Dallaire

CA-54-26 Que le budget 2026-2027 soit adopté tel que présenté avec une révision prévue à l'automne 2026.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4. Comité d'évaluation pour la mi-probation du VRER, un poste à pourvoir (membre externe désigné par le Conseil)

Les membres sont informés que, conformément à la Procédure de probation et d'évaluation de rendement des postes (RH 204a), le comité d'évaluation pour le poste de vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche doit comprendre un membre externe désigné par le Conseil parmi ses membres.

Le calendrier du processus d'évaluation de mi-probation est présenté aux membres.

Nicole Fortier Levesque accepte de siéger au comité d'évaluation à titre de membre externe désigné par le Conseil.

Il est proposé par Halim Dabbou
Appuyé par Pierre Dorval

CA-55-26 Que Nicole Fortier Levesque siège au comité d'évaluation du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche à titre de membre externe désigné par le Conseil.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Huis clos

Ouverture du huis clos

Il est proposé par Nicole Fortier Levesque
Appuyé par Halim Dabbou

CA-56-26 Que la période de huis clos soit ouverte à 18 h 10 et que le Conseil autorise la présence des personnes convoquées.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Elsa St-Onge quitte la réunion à 18 h 10.

5.1. Mise à jour : collaboration et positionnement de l'Université de Hearst

Fermeture du huis clos

Il est proposé par Nicole Fortier Levesque
Appuyé par Jean-Pierre Bergevin

CA-57-26 Que la période de huis clos soit fermée à 18 h 21.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

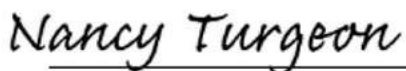
6. Clôture de la réunion

6.1. La prochaine réunion ordinaire du Conseil est prévue le 24 juin 2026.

La vice-présidence du Conseil déclare la réunion extraordinaire du 3 juin 2026 close à 18 h 22.

7. Questions laissées en suspens

Aucune.



Nancy Turgeon, vice-présidente



Daniel Fauchon, secrétaire général

Pour toute demande d'accès à la documentation relative à cette rencontre, veuillez envoyer un message à l'adresse électronique suivante : secretariat_general@uhearst.ca.